

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 11 mai 2017

Le jeudi 11 mai 2017 à 20h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 3 mai, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, DIOGO Jean, ARPAGIAN Philippe, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, BERTRAND Olivier, PANAR Michel et Mme SALOMON Josiane.

Absent : néant.

Mme SALOMON Josiane est nommée secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-Élection du 2^e adjoint :

Suite à la lettre du Préfet acceptant la démission des fonctions de 2^e adjoint de M. ARPAGIAN Philippe avec son maintien dans le conseil municipal, M. le Maire propose de procéder à l'élection du 2^e adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Après appel à candidature, M. DIOGO Jean propose sa candidature. Le résultat est le suivant : 0 contre, 1 blanc, 8 pour.

Monsieur DIOGO Jean ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

2-Validation des travaux bâtiments et voirie :

M. COLIN Bernard présente l'état d'avancement des différents travaux.

Buvette de la halle-auvent : L'électricité est maintenant conforme. Le chauffe-eau sera installé par nos agents, permettant ainsi une économie non négligeable ce qui permettra l'acquisition de 2 frigos en remplacement des anciens qui sont désuets.

Élagage : L'entreprise Chauvaud étant surchargée pour le moment, l'élagage des chemins se fera courant septembre 2017. En cas d'urgence, le conseil municipal pourra mandater une autre entreprise pour le secteur en question.

Grange aux chouettes : L'étude du projet continue de progresser.

Menuiseries maison des associations : Suite à la consultation de trois menuisiers du village, trois devis nous sont parvenus ainsi que des échantillons. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise STM.

Devis chemins : Compte tenu des différents procédés de mise en œuvre, un complément d'informations va être demandé aux entreprises, ce point sera donc abordé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Église : Les dossiers de demandes de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sont à déposer année N pour un versement année N+1. Une demande de subvention sera déposée cette année, donc les travaux de l'église (façade et coq) sont reportés à 2018.

Place de la mare : Afin de protéger le lampadaire, un aménagement a été créé autour d'un banc donné par Mme SALOMON Josiane.

Tonte différenciée : Cette méthode mise en place par les agents, suite à leur formation, permet le développement de la bio diversité, et économise le temps de tonte.

3-Nouvelle révision des attributions de compensation :

Un nouveau calcul des attributions de compensation pour une mise en place à partir de 2018, est proposé par la CC Val de Charente, ne prenant en compte que la partie Ecoles ; la partie Canopée (et autres) sera présentée ultérieurement. A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à cette nouvelle révision libre des attributions de compensation voté préalablement par le conseil communautaire le 13 avril 2017.

4-Fusion de l'ATD 16 et le SDITEC :

Suite au projet de fusion de ces deux agences, le conseil municipal doit se prononcer. Il approuve à l'unanimité cette fusion, et nomme M. DIOGO Jean délégué titulaire et M. COLIN Bernard délégué suppléant auprès du nouvel organisme en cours de création. Chacun interviendra en fonction du dossier concerné.

5-Festival « Courcôme, on lit ! » et subventions :

« Courcôme, on lit ! » : M. le Maire rappelle que ce festival se tiendra les 16 et 17 juin sous forme de rallye à travers le village. Afin de participer aux frais engagés pour l'organisation de ce festival par l'association ACCES, une aide de 400 € lui sera versée.

« Chemins de Traverses »: Accord pour la reconduction de la programmation de spectacles pour 2017/2018 pour un montant de 750 €. Accord pour le versement de la subvention 2016/2017 qui était prévu au budget précédent et qui n'avait pas été versée pour un montant de 750 €.

« Musiques Métisses » : Suite à la présence d'une éducatrice déléguée pour une animation musicale durant 2 jours et un spectacle pour l'école maternelle, le conseil décide de verser une aide de 180 € à la coopérative scolaire de Courcôme qui en supporte les frais.

6-Questions diverses :

Vente de chemin à La Touche : Mme FRANÇOIS Annie souhaite acheter à la commune, l'impasse de la Baumande qui ne dessert plus que la parcelle où son fils, M. GROS Tom, va construire sa maison individuelle. Elle propose un montant de 100 €. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Borne de rechargement de véhicule électrique : Possibilité éventuelle de mettre en place une borne. La mise en place se fait en deux parties ; une délibération du conseil municipal faisant acte de candidature auprès du SDGE 16, puis étude du projet. Le conseil municipal vote à l'unanimité la candidature à ce projet.

Éoliennes : Suite à une dernière rencontre, une nouvelle solution est actuellement à l'étude avec la construction par une société d'un relais électrique, dans un délai d'environ 2 ans.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h40.